

ZAEnR

Conseil Municipal du 20 février 2024



Plouneour-Menez

LAT : 48.45 - LON : -3.8833



Loi accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023

4 axes :

- ❑ **Planifier** en remettant les territoires et les collectivités au centre des décisions et en donnant des leviers d'action aux élus locaux,
- ❑ **Simplifier** pour lever les lourdeurs administratives et améliorer la sécurité juridique des projets sans renoncer à nos exigences environnementales,
- ❑ **Mobiliser** les terrains déjà artificialisés ou sans enjeux environnementaux majeurs pour déployer les énergies renouvelables et ainsi préserver les terrains non artificialisés. Grâce à cette loi, l'équivalent de plusieurs dizaines de gigawatts en foncier déjà artificialisé pourront être libérés,
- ❑ **Partager** et redistribuer la valeur générée par les énergies renouvelables, qui sont de plus en plus compétitives, pour soutenir des projets locaux et de protection de la biodiversité.

👉 **Définition des ZAEnR**

Définition des EnR

- Sont alimentées par le **soleil**, le **vent**, la **chaleur de la terre**, les chutes **d'eau**, les marées ...
- Permettent de produire de l'**électricité**, de la **chaleur**, du **froid**, du **gaz**, du carburant, du combustible.
- Ces **sources** d'énergie, considérées comme **inépuisables** à l'échelle du temps humain, n'engendrent pas d'émissions polluantes.
- Permettent de **réduire nos émissions de gaz à effet de serre** pour répondre à l'urgence climatique.

Il existe 5 grandes familles d'énergies renouvelables :

- Énergie éolienne (terrestre et en mer) : *production d'électricité*
- Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) :
production d'électricité et de chaleur
- Biomasse : *production de chauffage* (bois-énergie),
production de chaleur et d'électricité (déchets),
- Énergie hydraulique : *production d'électricité*
- Géothermie : *production de chaleur*

Projet situé dans une ZAEnR

- **Des mécanismes financiers incitatifs** pourront être introduits pour encourager les développeurs à privilégier ces zones
- **Des bonus dans les appels d'offres**
- Une **modulation tarifaire** afin de prendre en compte le productible pouvant être plus faible sur ces zones
- Des **délais d'instruction des procédures administratives raccourcis**

Projet situé hors d'une ZAEnR

- un comité de projet obligatoire aux frais du demandeur
- Implication du référent préfectoral unique

Si le CRE a estimé les zones identifiées suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux :

- Possibilité pour les collectivités d'identifier, dans les documents d'urbanisme, en les justifiant, des **zones d'exclusion** des EnR (sauf en toiture et à usage individuel)
- Intégration dans les **Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET)**;
- Renouvellement **tous les 5 ans** (programmation pluriannuelle de l'énergie).

ZAE nR

Planning de réalisation

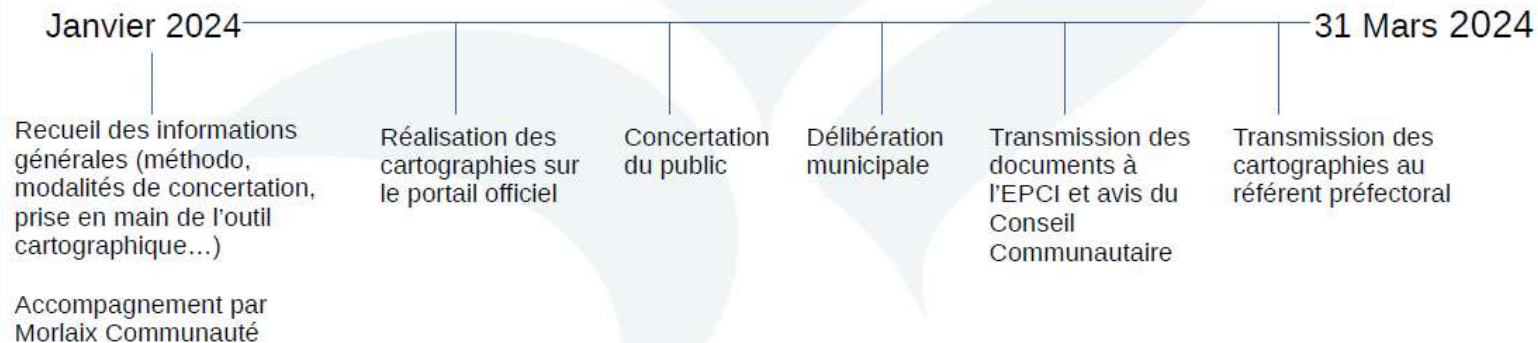
Usage du portail cartographique national des EnR



Délibération de la commune

ZAE_nR

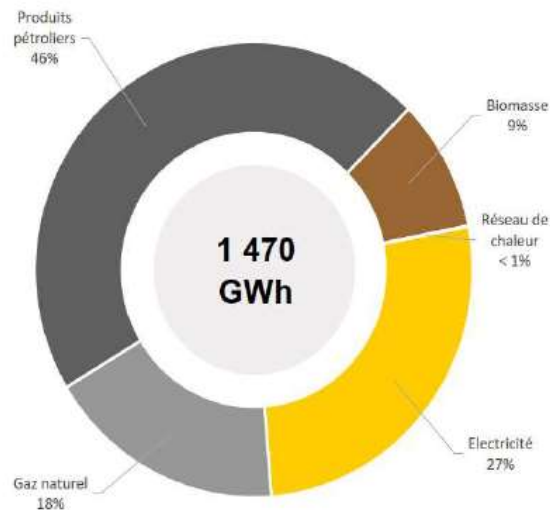
Etapes de mise en oeuvre pour ma commune



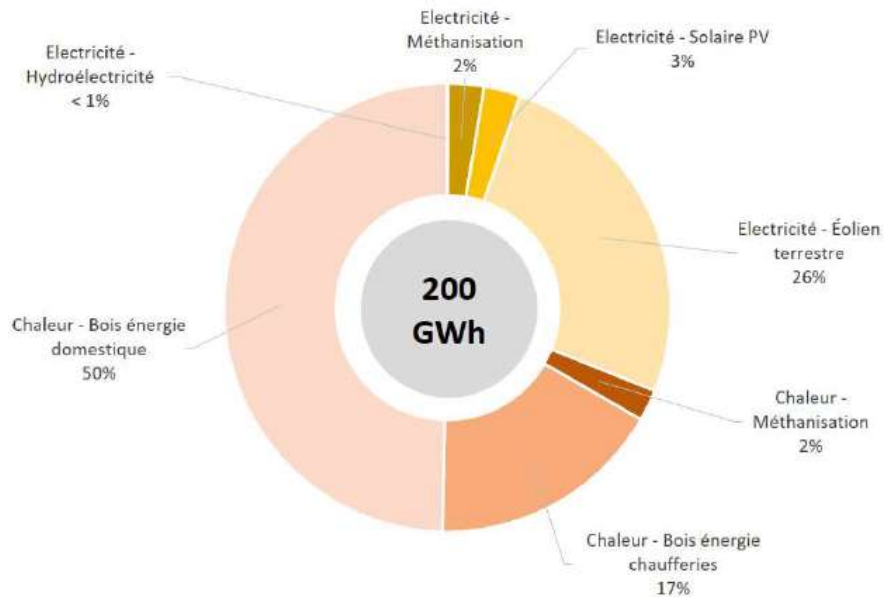
Quelques données énergétiques du territoire de Morlaix Communauté

La consommation d'énergie et les émissions de GES (TerriSTORY®)

- Une consommation importante d'énergies fossiles (près des $\frac{2}{3}$ de l'énergie consommée)
- Un recours minoritaire à des solutions locales de production d'énergie
- Pour une même quantité d'énergie consommée, le **fioul émet environ 1,5 fois plus de gaz à effet de serre que le gaz naturel** et plus de **5 fois plus que l'électricité** (avec le mix électrique français).



La production d'énergies renouvelables (Schéma de Développement ENR de Morlaix Communauté)



⚡ ÉLECTRICITÉ • CONSOMMATION & PRODUCTION

Plounéour-Menez

CODE INSEE 29202

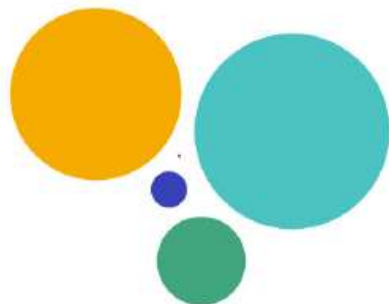


Sources : Enedis, Agence DRE, ODRE.

Consommation d'électricité par secteur en 2022

7 115 MWh consommés au total*

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
3 556	694	97	2 769	0
50,0 %	9,7 %	1,4 %	38,9 %	0 %*

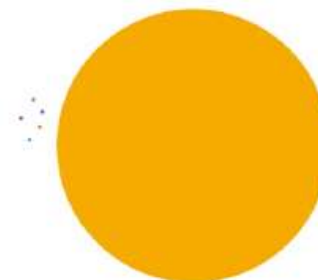


Production d'électricité par filière en 2022

288 MWh de production au total

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies
288	0	0	0
100 %	0 %	0 %	0 %

Cogénération	Autres
0	0
0 %	0 %



Sites de consommation d'électricité par secteur en 2022

782 sites de consommation au total*
Plounéour-Ménez

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
702	28	7	45	0
89,8 %	3,6 %	0,9 %	5,8 %	0 %*

Sites de production d'électricité par filière en 2022

16 sites de production au total
Plounéour-Ménez

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies
100 %	0 %	0 %	0 %
16	0	0	0
Cogénération	Autres		
0 %	0 %		
0	0		

La commission Urbanisme et Environnement a travaillé sur :

L'analyse du patrimoine local :

- délaissés, friches, terrains dégradés ou pollués (hors agricole)
- parkings
- bâtiments publics et communaux,...

La réglementation

Les projets en cours d'instruction ou en phase de réflexion

Voici les questions auxquelles il faut répondre pour choisir les ZAEnR

- **Quelles filières peuvent être développées sur ma commune ?**
 - Énergie éolienne (terrestre et en mer) : *production d'électricité*
 - Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) :
production d'électricité et de chaleur
 - Biomasse : *production de chauffage* (bois-énergie),
production de chaleur et d'électricité (déchets),
 - Énergie hydraulique : *production d'électricité*
- **Quelles filières ma commune souhaite voir se développer ?**
- **Comment les habitants s'emparent-ils des questions énergies renouvelables sur mon territoire ?**
- **Quelles valorisations de ces zones pour mon territoire ?**

ATTENTION !!!

A l'exception des procédés de production en toiture, les ZAEnR ne peuvent être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent l'installation d'éoliennes, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale (ZPS) ou de zone spéciale de conservation (ZSC) des chiroptères au sein du réseau Natura 2000



Consultation des la population

4 au 21 mars + Permanence le lundi 11 mars de 9 à 12h

Deux délibérations sont obligatoires :

1. **après la concertation avec les habitants**, la délibération identifie les zones d'accélération et donne les résultats de la concertation

CM du 28 mars

2. **après l'avis du CRE, et avant l'arrêt des cartographies par le RPU**, la commune donne son avis conforme par délibération

CM fin 2024

Proposition de la commission Urbanisme et Environnement

POTENTIEL SOLAIRE SUR TOITURE



Application sur l'ensemble du territoire communal

POTENTIEL SOLAIRE ELECTRIQUE ET THERMIQUE

Parking/ombrières



Parcelles identifiées : zone Plassart

POTENTIEL SOLAIRE ELECTRIQUE ET THERMIQUE

Parking/ombrières



Parcelles identifiées :
Parking garage Mocaer

POTENTIEL SOLAIRE ELECTRIQUE ET THERMIQUE

Parking/ombrières

Parcelle identifiée :
Parking cimetière



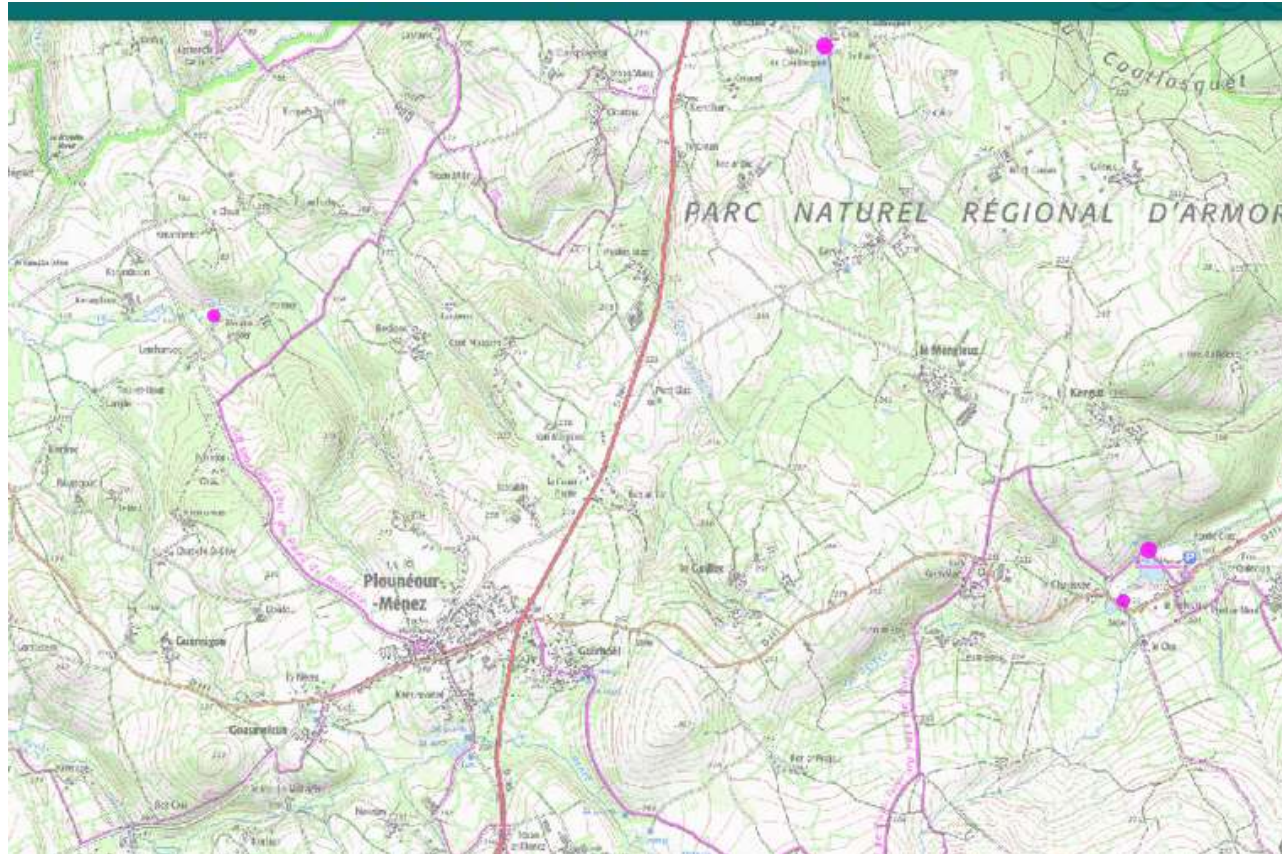
POTENTIEL SOLAIRE ELECTRIQUE ET THERMIQUE

Parking/ombrières

Parcelle identifiée :
Ancienne décharge



POTENTIEL HYDROLIQUE



Moulin identifié :
Le Ster
Le Coat Losquet
Le Relecq
La Chaussée



Merci de votre attention !